**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 73 (1985)

**Heft:** [10]

**Artikel:** Les "bons" et les "mauvais" secrets...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-277693

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## « IL NE S'EST RIEN PASSE »

Il faut d'ailleurs en finir avec l'image du « vilain monsieur inconnu ». Dans la grande majorité des cas, l'enfant connaît son agresseur. Cela ne facilite pas, le plus souvent, l'affrontement du problème par les parents. Par ailleurs, ceux qui apprennent que leur enfant a été agressé peuvent être tellement soulagés de constater qu'il n'y a pas eu acte sexuel proprement dit qu'ils minimisent la portée des autres actes. Non, il ne s'est rien passé...

Or, selon la Drs Helen Rodriguez, pédiatre et spécialiste des cas d'agressions sexuelles à l'Hôpital Roosevelt de New York, le dommage causé par l'attitude d'un parent qui refuse de croire un enfant victime d'abus sexuel ou refuse de discuter avec lui de ce qui s'est passé est souvent plus grave que l'agression elle-même. En faisant preuve de sensibilité et de bon sens, les parents peuvent énormément aider un enfant à surmonter une agression, rétablissant autour de lui un climat de sécurité, d'écoute, lui montrant combien il a eu raison de se confier.

Il ne faut pas non plus oublier que le silence des parents peut signifier d'autres souffrances pour d'autres victimes, avec le risque d'escalade dans la gravité des faits constatés dans ce genre de délits...

## S'ASSOCIER POUR PROGRESSER

Si les parents sont souvent incapables d'affronter le problème et ne réagissent pas, c'est qu'il n'est pas aisé de savoir où trouver de l'aide dans une telle situation.

C'est dans cette optique qu'une Association comme celle des « Œillets » prend toute son importance. « Les Œillets » ou l'Association pour l'aide aux victimes de désaxés sexuels »[3] a vu le jour à La Chaux-de-Fonds, à la suite de la mort du petit Fabrice, tué par un délinquant sexuel multirécidiviste. L'appel de sa mère (« Faites que mon fils ne soit pas mort pour rien ») n'a pas été vain. Créée en mars 81, l'Association a vite dépassé le climat d'émotivité pour se mettre au travail dans deux directions complémentaires. Sous la présidence de Mme Mouna Baillod, d'abord, puis de Mme Michèle Wermeille depuis ce printemps, on n'a pas perdu de temps à se lamenter sur les lacunes des systèmes judiciaire et médical. A côté d'une aide directe apportée aux victimes et à leur famille, une importante documentation a été rassemblée touchant à tous les aspects du problème (chiffres, répression, traitement des pédophiles, conséquences sur les victimes, prévention...)

Après s'être informée, l'Association s'efforce de faire connaître ces données dans la population à travers son Bulletin et par des débats. Elle dialogue également avec les autorités judiciaires et politiques et les milieux professionnels concernés. Un formidable travail accompli en quatre ans, sérieux et cohérent qui, déjà porte quelques fruits. Parfois au-delà de toute attente : des pédophiles se sont adressés spontanément aux « Œillets » pour obtenir de l'aide...

## DU COTE DES INSTITUTIONS

Cette énergie dépensée n'a pas échappé aux milieux politiques. A la suite d'une motion interpartis déposée au Grand Conseil neuchâtelois, le Conseil d'Etat a chargé une commission « d'étudier les mesures éventuelles à prendre pour mieux protéger les enfants contre les abus des désaxés sexuels » qui va remettre son rapport cet automne. Composée notamment d'un juge cantonal, du procureur général, d'une représentante des « Œillets », du médecin cantonal, du directeur de l'Office cantonal des mineurs et des tutelles, elle proposera quelques améliorations dans le fonctionnement des institutions pour éviter les failles constatées dans certaines affaires aux conséquences graves. L'intérêt de cette Commission réside surtout dans le fait qu'elle pourrait représenter un instrument de travail permanent pour la justice neuchâteloise : lieu d'échanges et de coordination entre milieux concernés, habilité à donner des préavis circonstanciés, en tant qu'expert officiel, que ce soit pour les procès, les demandes de congé ou de libération anticipée de délinquants sexuels. De plus, la Commission entend poursuivre son travail d'information interne, particulièrement sur les traitements des pédophiles, domaine en pleine friche encore...

**Anne-Lise Grobéty**

A lire : « Le secret le mieux gardé », par Florence Rush, Denoël-Gonthier, 1983

[3] Association pour l'aide aux victimes de désaxés sexuels, Case postale 11, 2300 La Chaux-de-Fonds 039/ 28 70 08. Permanence téléphonique à Neuchâtel : 038/ 25 84 72. Pour le canton de Vaud : Association Les Œillets, Case postale 10, 1110 Morges, tél. (021) 38 11 11 (24 heures sur 24). L'Association tient à disposition du public des brochures et des copies d'articles

## LES « BONS » ET LES « MAUVAIS » SECRETS...

*Si c'est aux parents à informer leurs enfants sur les dangers qu'ils courent, il est également indispensable que d'autres institutions prennent le relais. Il existe déjà, en Suisse, quelques tentatives méritant d'être signalées, en particulier celle du Théâtre des « Marionnettes de Fribourg » qui a monté une comédie policière pour parents et enfants, reprise au cours de sa saison 1985-86.*

*La Télévision alémanique a également traité de ce problème au cours d'une émission et au sein d'un groupe de travail interne auquel participaient des psychologues, des thérapeutes familiaux et des membres de la police. Un rapport a été rédigé avec douze règles à observer par les parents. D'une manière générale, les enfants avertis des problèmes que pose la sexualité sont proportionnellement moins souvent agressés que les autres. Il est souhaitable que cette forme d'éducation réaliste se fasse au sein de la famille. De plus, il faut rendre l'enfant attentif au fait qu'il y a des principes valables dans le cercle familial qui ne le sont plus forcément au dehors ; il doit savoir qu'il y a des situations où il doit dire « non », quitte à manquer de politesse, de serviabilité ou même d'obéissance. On doit aussi favoriser les trajets entre l'école et la maison à plusieurs ; en groupe, les enfants courent moins de risques.*

*Récemment, la Police criminelle de Zurich a publié une liste de conseils aux parents et aux éducateurs.*

*De leur côté, les organisations américaines de prévention de l'abus sexuel recommandent de dire aux enfants que nul n'a le droit de les toucher à des endroits où ils ne le désirent pas, qu'ils ont droit à leur intégrité corporelle, tout comme ils peuvent refuser de toucher quelqu'un, s'ils n'ont pas envie de le faire. Il s'impose aussi de parler des parties du corps en utilisant les termes exacts, sinon l'enfant peut avoir peur d'être grondé s'il en parle. Comme, dans la plupart des cas, les agresseurs menacent leurs victimes si elles révèlent ce qui s'est passé, il est indispensable d'expliquer aux enfants qu'il y a de « bons » et de « mauvais » secrets ; les bons sont ceux qu'on peut partager (au sujet d'un cadeau d'anniversaire, par exemple), les mauvais sont ceux qu'on demande de ne jamais révéler. En conséquence, il faut inciter les enfants à parler de ceux-là à leur entourage.*